

Ivry-sur-Seine, mardi 18 décembre 2018

LA CAR-HOTTE DU PÈRE NOËL ?

0,03 €

C'est la part octroyée par Bluelink pour distinguer son salaire de base **1498,50 €** brut du SMIC légal : **1498,47 €** brut. (voir la grille des salaires sous l'intranet).

Autant que les salaires de nos collègues d'ARVATO, sous-traitant de l'activité Flying Blue.
À l'inverse, a-t-on les mêmes salaires ou droits sociaux que nos collègues d'AIR FRANCE ?

0 %

C'est le taux de la **revalorisation de la prime d'ancienneté**, obtenu par les 2 syndicats (**CGT et CFDT**) en signant l'accord du 16/03/2018, effectif à partir du 1er janvier 2019.

Cet accord supprime les anciens taux de revalorisation compris entre **9,7%** et **22,8%**, selon la catégorie professionnelle.

INADMISSIBLE !

Ces syndicats se bougent pour vous !

VRAIMENT ?

RÉSULTAT : BAISSÉ DU POUVOIR D'ACHAT !

72.9 %

1 300 300€, c'est l'**augmentation du bénéfice net de Bluelink** de septembre 2017 à septembre 2018, soit de 1 783 700€ à 3 083 900€.

Et l'avenir est plus radieux.

L'entreprise envisage d'atteindre dans les cinq à venir, **un chiffre d'affaires consolidé de 120 millions d'euros** répartis à parité entre les activités Air France-KLM et les activités extérieures...".

FAUT-IL REJETTER DES GILETS JAUNES POUR ÊTRE VISIBLES ET AUDIBLES ?

Dans un tel contexte, comment des « syndicats » peuvent-ils être plus sensibles aux intérêts du patron qu'à ceux des collègues ?

En cette période, de nombreux citoyens revendiquent plus de pouvoir d'achat.

À Bluelink, il est temps que la direction et certains syndicats prennent conscience de la réalité et de la pauvreté des salariés.

SUD a remis à la direction une demande de négociation pour changer cette situation (lettres des 11 et 18 décembre à retrouver sur notre journal en ligne, pour avoir l'accès adressez votre demande à journalsblivry@gmail.com).

Depuis 2015, nous adressons cette demande.

Nous avons demandé le versement d'une prime exceptionnelle même si cette mesure reste très insuffisante à nos yeux.

Le mal est plus profond.

Faisons décoller les salaires !

Des salariés avec une ancienneté supérieure à 10 ans ont toujours le niveau « junior » avec le salaire minimum !

Le coût de la vie augmente sans cesse ! Exigeons un rattrapage !

Notre pouvoir d'achat baisse, nos conditions de travail se dégradent, nos acquis/droits sociaux sont réduits régulièrement.

Cette politique doit cesser. Il est temps d'augmenter nos salaires !

Bluelink, entreprise riche, ne doit plus avoir de travailleurs pauvres.

Il faut garantir une évolution salariale et professionnelle par l'ancienneté et les multiples compétences imposées doivent être reconnues à leur juste valeur.



Flashez pour lire la vidéo

www.sudbluelink.over-blog.com

57, rue Ledru-Rollin - 94200 IVRY SUR SEINE - Tél. : 01 58 68 23 56 - dssblivry@gmail.com



@SudBL



Sud Aérien Bluelink